

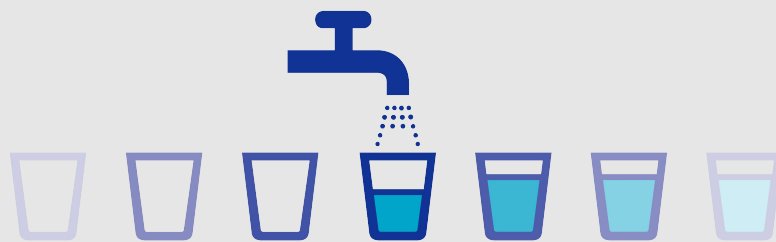
Rapport annuel

Commune de AIGUILLON

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2007
présenté conformément à l'article L.22245 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2007

Sommaire

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
RESSOURCES EN EAU.....	4
NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	4
LONGUEUR DU RÉSEAU.....	5
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	6
PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE.....	7
LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	8
EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE COMMUNE AU COURS DE L'ANNÉE 2007.....	9
RECETTES D'EXPLOITATION.....	10
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	11
QUALITÉ DE L'EAU.....	11
PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	11
PERFORMANCE DU RÉSEAU.....	12
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	13
TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE.....	13
BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	13
ÉTAT DE LA DETTE.....	13
PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	13

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

○ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune exerce par elle-même la compétence eau potable.

La commune adhère aussi au service : S.U. SUD DU LOT.

○ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

4 435 habitants

○ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

■ Mode de gestion en 2007

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 1988.

La durée du contrat est de 20 ans. Il a pris fin le 31 décembre 2007.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	27/06/1991	Participation du fermier pour combler les déficits budgétaires de la commune . Révision de la rémunération du fermier et des tarifs de base.
2	26/06/1986	Mise en conformité des articles relatifs aux abonnements des clients et à la qualité du service. révision des tarifs de base.
3	05/02/1999	Transfert du contrat à la CGE-Sahide. Ce transfert prendra effet dans les 2 ans et sa date précise sera notifiée à la Collectivité 1 mois à l'avance.

■ Mode de gestion actuel

A compter du 1^{er} janvier 2008 le service sera exploité en affermage.

Le délégataire sera la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat prenant effet le 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 12 ans.

○ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation

Entretien	de l'ensemble des ouvrages
-----------	----------------------------

○ RESSOURCES EN EAU

▪ Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/j]	Prélèvement 2006 [m³]	Prélèvement 2007 [m³]	Variation 2006/2007
Forage de Brot-Clairac CLAIRAC Prélèvement en nappe souterraine	2 600	325 986	277 573	-14,85 %
Total des prélèvements [m³]		325 986	277 573	-14,85 %

▪ Volumes produits

Ouvrage	Production 2006 [m³]	Production 2007 [m³]
Station de traitement (déferrisation) de BROT (CLAIRAC)	325 986	277 573
Total produit [m³]	325 986	277 573

○ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2006	2007	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 611	1 613	+0,12 %
Nombre d'abonnements non domestiques	59	61	+3,39 %
Nombre total d'abonnements	1 670	1 674	+0,24 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

○ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2006	2007	Variation
Volume produit	325 986	277 573	-14,85 %
Volume importé	0	0	0
Volume exporté	- 24 214	- 21 272	-12,15 %
Volume mis en distribution	301 772	256 301	-15,07 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	144 435	140 616	-2,64 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	31 967	36 966	+15 %
Volume total vendu aux abonnés	176 402	177 582	+0,7 %

Au cours de l'exercice 2007, il est constaté une baisse assez importante de la production (-50 000 m³, soit -15%), qui s'accompagne d'une diminution de la vente d'eau aux abonnés domestiques (- 2%)

Cette baisse peut s'expliquer par des phénomènes climatiques : l'été 2007 a été frais et pluvieux, ce qui est à l'origine de cette tendance générale à la baisse de la consommation des ménages.

A signaler également que le volume d'eau vendu à la commune de Nicole a augmenté de 1 000 m³ environ.

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 87 m³ par an.
Elle était de 90 m³ en 2006.

▪ *Détail des exportations d'eau*

Importateur	Exporté en 2006 [m ³]	Exporté en 2007 [m ³]
NICOLE	19 726	20 956
SIAEP CLAIRAC CASTELMORON	4488	316
TOTAL	24 214	21 272

○ **LONGUEUR DU RÉSEAU**

	2006	2007	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	44,8	45,4	+1,34 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

○ **FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR**

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
 Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
30/11/2007	Fixation de la tarification de la part communale à compter du 01/01/2008

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

○ **PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

■ *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2007	1 ^{er} jan 2008
Redevance de pollution domestique	0,2645	0,1900

○ **LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique**

▪ *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1 ^{er} jan 2007	1 ^{er} jan 2008	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,46	36,00	+13,85 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,8089	0,6600	-16,24 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,2287	0,2287	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressources en eau [€/m ³]	0,0449	0,07	+55,90 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

▪ *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

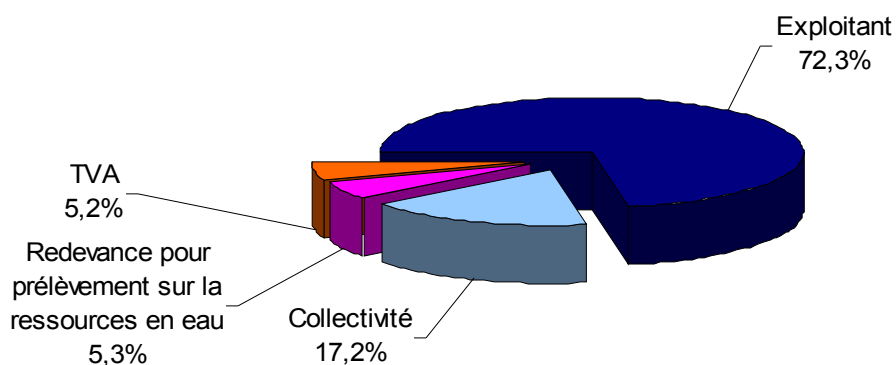
	1 ^{er} jan 2007	1 ^{er} jan 2008	Variation
Exploitant	129,53	115,20	-11,06 %
Collectivité	27,44	27,44	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressources en eau	5,39	8,40	+55,90 %
TVA	8,93	8,31	-4,59 %
Total [€ TTC]	171,29	159,35	-7 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-7 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,33 €/m³

Répartition au 1er janvier 2008



○ **LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution**

▪ *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1 ^{er} jan 2007	1 ^{er} jan 2008	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,46	36,00	+13,85 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,8089	0,6600	-16,24 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,2287	0,2287	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressources en eau [€/m ³]	0,0449	0,07	+76,77 %
	Redevance de pollution domestique	0,2645	0,19	-28,17 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

▪ *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

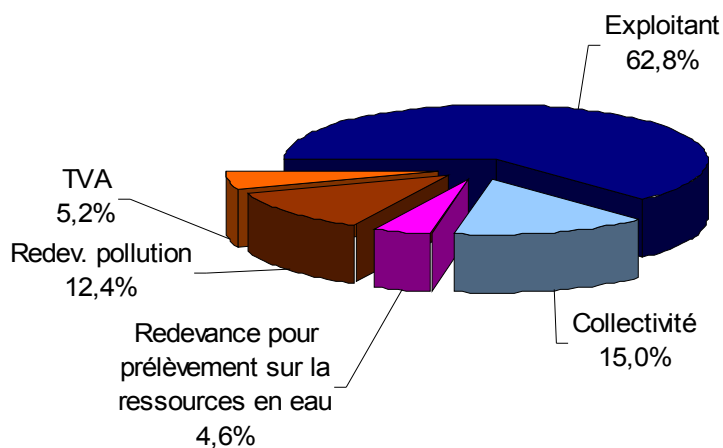
	1 ^{er} jan 2007	1 ^{er} jan 2008	Variation
Exploitant	129,53	115,20	-8,70 %
Collectivité	27,44	27,44	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressources en eau	5,39	8,40	+76,84 %
Redevance de pollution domestique	31,74	22,80	-28,17 %
TVA	10,68	9,56	-8,60 %
Total [€ TTC]	204,78	183,40	-8,56 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-10,4 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,53 €/m³

Répartition au 1er janvier 2008



○ **EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE COMMUNE AU COURS DE L'ANNÉE 2007**

Le tarif domestique commune a évolué au cours de l'année 2007, les dates d'application sont les suivantes :
 du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007
 du 1^{er} juillet au 31 décembre 2007

Pour l'ensemble de ces tarifs les abonnements sont exprimés en €/an et les tranches en m³/an

	Désignation	du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007	du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2007
Part de l'exploitant			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	31,62	32,46
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,788	0,8089
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	0,00	0,00
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,2287	0,2287
Redevances et taxes			
	Redevance pour prélèvement sur la ressources en eau [€/m ³]	0,0396	0,0449

○

RECETTES D'EXPLOITATION

▪ Recettes de la collectivité

	2006	2007	Variation
Total recettes de vente d'eau	42 396,71 €	40 823,82 €	-3,71 %
dont			
Recettes vente d'eau domestiques	27 352,40 €	40 838,00 €	+49,30 %
dont abonnements		0,00 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	15 044,31 €	- 14,18 €	-100,09 %

▪ Recettes de l'exploitant

	2006	2007	Variation
Total recettes de vente d'eau	192 068,67 €	198 062,96 €	+3,12 %
dont			
Recettes vente d'eau domestiques	139 719,06 €	198 199,00 €	+41,86 %
dont abonnements	52 656,65 €	26 657,51 €	-49,37 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	52 349,61 €	- 136,04 €	-100,26 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux		30 835,00 €	
Autres recettes		103 886,00 €	
TOTAL	0,00 €	134 721,00 €	

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

○ QUALITÉ DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS. Parallèlement le délégataire vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	46	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	11	0	100 %	

○ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

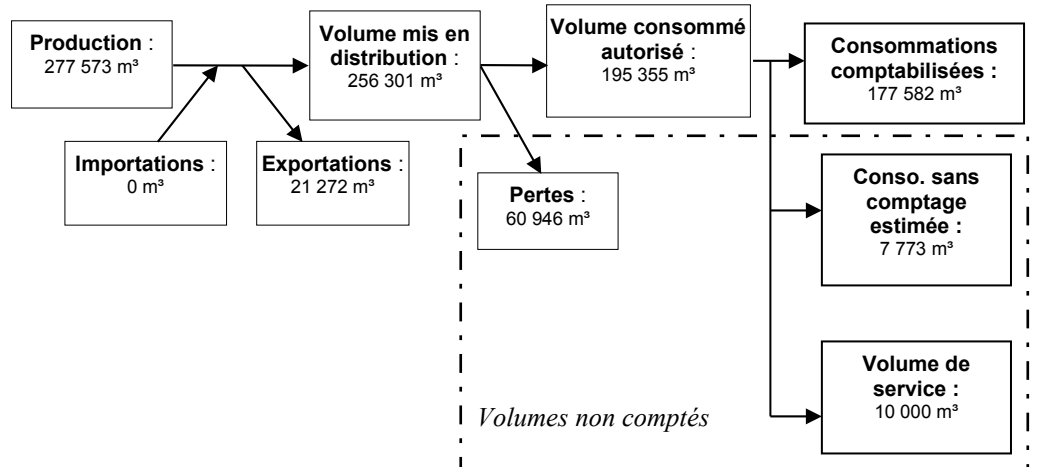
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>
80 %

Cette valeur indique que dans la mise en œuvre des périmètres de protection de la ressource, le périmètre a été défini, il a fait l'objet d'un arrêté préfectoral signé, et que l'ensemble des travaux sont terminés.

Il reste à mettre en œuvre une procédure pour la révision périodique de ces périmètres.

○ **PERFORMANCE DU RÉSEAU**



Les consommations sans comptage sont évaluées à 7 773 m³ par l'exploitant, conformément au contrat., et correspondent à des dotations gratuites : dégrèvements pour fuites, forfaits de consommation, par exemple.

Les volumes de service (vidanges, purges, incendie, lavages de réservoir,...) sont évalués à 10 000 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2004	2005	2006	2007
Rendement du réseau de distribution [%]	87,4 %	81,5 %	69,4 %	78,0 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2004	2005	2006	2007
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	3,3	4,5	7,1	4,8

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2004	2005	2006	2007
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	2,4	3,7	6,1	3,7

Remarque : le rendement de réseau a bien progressé au cours de l'exercice 2007, où il est revenu à une valeur proche du rendement des années 2004-2005, où il est alors supérieur à 80 %.

La situation est satisfaisante.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

○ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Travaux de renouvellement de canalisations	1 469,30 €		
Travaux de renouvellement de branchements	29 522,42 €		
Travaux de renouvellement d'équipements	690,00 €		

○ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2006	2007
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	0 %

○ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2007 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2007
Encours de la dette au 31 décembre	14 297,80 €
Remboursements au cours de l'exercice	633,25 €
dont en intérêts	473,85 €
dont en capital	159,40 €

○ PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Une visite des ouvrages de la commune a été effectuée le **19 mars 2008**.

Des perspectives d'amélioration ont pu être établies, en particulier relatives au **projet d'interconnexion au SIAEP de Clairac – Castelmoron**.

En effet, les travaux de renforcement envisagés pour le SI de Clairac / Castelmoron permettront, en cas de secours, un remplissage plus rapide du réservoir de Bellevue et une meilleure distribution pour la commune de Clairac.

Dans ce cadre, il est nécessaire que la commune d'Aiguillon envisage la possibilité de réaliser une véritable interconnexion des réseaux (secours dans les 2 sens), surtout en cas de défaillance de l'exhaure de Brot.

Commune de AIGUILLON

Rapport annuel

EXERCICE
2007

